

ALIBI

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Mot d'origine latine qui veut dire littéralement ailleurs. C'est un moyen de défense évoquée par une personne physique au cours de la procédure pénale et qui prouve qu'elle ne se trouvait pas dans le lieu où l'infraction a été commise et qu'elle n'y a joué aucun rôle.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**